



Sous la pression des syndicats notamment, la directive européenne «services» plus connue sous le nom de «directive Bolkestein» a été corrigée.

Bolkestein en Belgique Transposition de la «directive services»

L'un des objectifs importants de la Stratégie de Lisbonne élaborée par l'Europe était de stimuler l'économie européenne des services, qui serait sous-développée comparativement à celle des États-Unis par exemple. Quelle est la raison de ce retard? Selon la Commission européenne, les différents pays imposent trop de règles aux entreprises de services, ce qui nuit à leur développement et au fonctionnement du marché libre européen.

En 2005, la Commission européenne a élaboré un premier projet de «directive services», bien vite appelée «directive Bolkestein» en référence au commissaire qui l'a introduite. Bolkestein visait une dérégulation plutôt radicale des secteurs des services. Sa proposition était toutefois à ce point radicale que même certains aspects de la protection sociale des travailleurs risquaient de passer à la trappe. Les services collectifs organisés par les pouvoirs publics ou le secteur non marchand risquaient eux aussi d'être privatisés et commercialisés. Le mouvement syndical européen est monté au créneau et a finalement obtenu d'importantes corrections, qui ont permis d'aboutir à un compromis plus ou moins acceptable: la directive 2006/123/CE relative aux services dans le marché intérieur, publiée le 27 décembre 2006.

Plus que 10 mois

Les États membres avaient trois ans pour transposer la directive dans leur législation nationale. Tout doit donc être terminé pour le 27 décembre 2009, ce qui veut dire que le temps presse. En Belgique, deux éléments compliquent encore cette transposition: l'instabilité politique d'une part, et le fait que de

nombreux services relèvent de la compétence des Régions et des Communautés d'autre part. Plusieurs processus de transposition différents sont dès lors en cours dans notre pays: en Flandre, à Bruxelles, en Wallonie, en Communauté française et, enfin, en Communauté germanophone. Chaque processus se déroule à son propre rythme plus ou moins lent. La Wallonie et la Communauté française, par exemple, ont pris du retard, qu'elles essayent à présent de rattraper grâce à l'aide de consultants. À Bruxelles, le processus n'a même pas encore véritablement démarré. Tandis que les opposants à la «directive services» se réjouissent de ce manque d'avancées, la CSC, elle, craint surtout qu'à la fin de l'année, les différentes entités soient pressées par le temps et déploient des trésors d'ingéniosité afin de respecter la date butoir, sans recourir à la concertation.

Loi horizontale

Tous les États membres devaient avoir terminé le préscreening et le screening pour fin 2008. Le préscreening devait permettre d'identifier les réglementations qui relèvent de la «directive services». Celles-ci devaient ensuite faire l'objet d'un screening, afin de vérifier si

elles devaient être adaptées aux nouvelles prescriptions européennes et, le cas échéant, de quelle manière.

A présent, l'État fédéral, la Flandre et la Communauté germanophone ont plus ou moins finalisé cet exercice. Ces entités ont dès lors pu s'atteler à l'élaboration de réglementations nouvelles lorsque cela s'avérait nécessaire. Au départ, il semblait que ce travail serait effectué département par département et service par service. Aujourd'hui toutefois, il est également question, au niveau fédéral, d'une loi transversale sur les services, qui serait d'application pour l'ensemble des services relevant de la compétence de l'État fédéral. Cette approche comporte naturellement des risques supplémentaires, essentiellement liés à la tournure purement libérale que prendraient alors les choses (le ministre Van Quickenborne du VLD et la ministre Laruelle du MR). Cependant, les administrations compétentes se montrent étonnamment ouvertes à la concertation avec les partenaires sociaux fédéraux, par le biais du Conseil central de l'économie et du Conseil national du travail. C'est là un élément positif, même si la CSC devra rester vigilante jusqu'au dernier moment. La question est également de savoir ce que feront les Régions et les Communautés. Opteront-elles, elles aussi, pour une approche transversale ou travailleront-elles service par service? À suivre.

| Chris Serroyen |